

**Décret n° 2014-247 du 13 juin 2014** portant ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République du Rwanda

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 8-2014 du 13 juin 2014 autorisant la ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République du Rwanda ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décrète :

Article premier : Est ratifié l'accord commercial entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République du Rwanda, signé le 22 novembre 2011 à Kigali, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 13 juin 2014

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre des affaires étrangères  
et de la coopération,

Basile IKOUEBE

La ministre du commerce et des approvisionnements,

Claudine MUNARI